



L'objet de la FAQ est de vous permettre de mieux comprendre l'état du produit, l'abonnement et les informations de mise à jour pour CorelDRAW.

[J'ai souscrit au Programme de protection de mise à jour pour une version antérieure de CorelDRAW Graphics Suite. Que dois-je faire pour demander la mise à jour vers la dernière version du produit ?](#)

[Mon droit sur la prochaine version de mise à jour avec un abonnement actif ou le Programme de protection de mise à jour est une version d'essai qui ne permet pas de choisir les options concernant le chemin d'installation, la version binaire ou la langue. Comment puis-je accéder à une version qui m'offre ces choix ?](#)

[Comment puis-je m'assurer que mon Programme de protection de mise à jour est toujours actif ?](#)

[Comment puis-je savoir le temps restant pour mon Programme de protection de mise à jour avant que je doive procéder à son renouvellement ?](#)

[Pourquoi dois-je authentifier le produit ?](#)

[Qui doit authentifier son produit ?](#)

[En quoi consiste le Programme de protection de mise à jour ?](#)

[Qui peut souscrire au Programme de protection de mise à jour ?](#)

[Comment puis-je souscrire au Programme de protection de mise à jour ?](#)

[Que comprend un abonnement CorelDRAW ?](#)

[Comment puis-je m'assurer que mon abonnement est toujours actif ou qu'il doit être renouvelé ?](#)

[Comment puis-je gérer mes abonnements ?](#)

[Puis-je passer d'une version d'essai de 30 jours à un abonnement de 365 jours ?](#)

[Que se passe-t-il si ma carte de crédit arrive à expiration ?](#)

[S'abonner à CorelDRAW Graphics Suite 2018 ou en acheter la version complète, boîte ou téléchargée, y a-t-il des différences ?](#)

[Je ne dispose pas à tout moment d'une connexion Internet. Comment puis-je utiliser les fonctions du produit et accéder au contenu en ligne ?](#)

[Puis-je annuler mon Programme de protection de mise à jour ou abonnement ?](#)

[Si j'ai annulé le renouvellement automatique de mon Programme de protection de mise à jour ou de mon abonnement, comment puis-je le réactiver ?](#)

[Je suis un utilisateur en entreprise. Puis-je utiliser le contenu en ligne et les fonctions ?](#)

J'ai souscrit au Programme de protection de mise à jour pour une version antérieure de CorelDRAW Graphics Suite. Que dois-je faire pour demander la mise à jour vers la dernière version du produit ?

En tant qu'utilisateur titulaire d'un Programme de protection de mise à jour (anciennement appelé « adhésion Premium ») actif, vous avez droit à une mise à jour vers la dernière version de CorelDRAW Graphics Suite.

Après la publication de CorelDRAW Graphics Suite 2018, vous devez avoir reçu un courriel à l'adresse associée à votre compte utilisateur Corel. Ce courriel contient un lien de téléchargement, un numéro de série et des instructions d'installation. Si vous n'avez pas reçu de courriel, contactez-nous via le site corel.com/support.

Mon droit sur la prochaine version de mise à jour avec un abonnement actif ou le Programme de protection de mise à jour est une version d'essai qui ne permet pas de choisir les options concernant le chemin d'installation, la version binaire ou la langue. Comment puis-je accéder à une version qui m'offre ces choix ?

La [section Téléchargements de votre compte](#) dispose d'un droit de téléchargement pour CorelDRAW Graphics Suite 2018 qui vous permet de sélectionner la langue de votre application et fournit un programme d'installation vous donnant la possibilité de choisir un chemin d'installation, des options pour l'installation et la version binaire (32 ou 64 bits).

Comment puis-je m'assurer que mon Programme de protection de mise à jour est toujours actif ?

Vous pouvez vous assurer que votre Programme de protection de mise à jour est toujours actif en vous connectant à votre compte, en accédant à votre [Historique des commandes](#) et en examinant le téléchargement de la version électronique de votre logiciel CorelDRAW Graphics Suite 2018.

Comment puis-je savoir le temps restant pour mon Programme de protection de mise à jour avant que je doive procéder à son renouvellement ?

Le reçu de commande que nous vous adresserons comporte la date de renouvellement de votre Programme de protection de mise à jour.

Pourquoi dois-je authentifier le produit ?

L'authentification valide et vérifie la licence de votre produit CorelDRAW Graphics Suite.

L'authentification du produit procure des avantages importants. Avec cette authentification, votre produit sera toujours mis à jour vers la dernière version par Corel et vous aurez accès au contenu en ligne, aux fonctions et aux services Corel.

Qui doit authentifier son produit ?

La procédure d'authentification exige que vous vous connectiez en utilisant les informations de connexion de votre compte Corel afin de valider votre licence. Toute personne ayant souscrit à un abonnement ou acheté une version boîte, téléchargement ou une version d'essai de CorelDRAW Graphics Suite 2018 doit authentifier le produit.

En quoi consiste le Programme de protection de mise à jour ?

Le Programme de protection de mise à jour est une option qui vous assure de toujours utiliser la version la plus récente de CorelDRAW Graphics Suite à un prix très inférieur à celui de l'achat des mises à jour ou de la souscription d'un abonnement au logiciel. Contrairement à l'abonnement, si vous choisissez d'arrêter le Programme de protection de mise à jour, vous conservez définitivement la dernière version du logiciel que vous avez installé.

Qui peut souscrire au Programme de protection de mise à jour ?

Tout utilisateur qui achète une version logicielle en téléchargement ou une ou plusieurs licences mono-utilisateur de CorelDRAW Graphics Suite 2018 directement auprès de Corel, dans un délai de 30 jours suivant l'achat et qui a authentifié le produit peut souscrire au Programme de protection de mise à jour.

Si vous avez acheté une version boîte de CorelDRAW Graphics Suite 2018, vous pouvez nous contacter via le site corel.com/support dans les 30 jours suivant votre achat pour souscrire au Programme de protection de mise à jour. Si vous avez fait l'acquisition de la version Éducation de CorelDRAW Graphics Suite 2018, vous n'êtes pas éligible au Programme de protection de mise à jour. Les utilisateurs disposant d'un numéro de série pour une licence OEM ou non commerciale ne sont pas éligibles au Programme de protection de mise à jour.

Comment puis-je souscrire au Programme de protection de mise à jour ?

Le Programme de protection de mise à jour de CorelDRAW Graphics Suite est disponible en tant qu'article supplémentaire dans votre panier lors de l'achat de la version complète ou de mise à jour téléchargeable de CorelDRAW Graphics Suite 2018 directement auprès de Corel. Si vous ne souscrivez pas au Programme de protection de mise à jour lors de votre achat de CorelDRAW Graphics Suite 2018, vous aurez la possibilité d'y souscrire dans un délai de 30 jours.

Que comprend un abonnement CorelDRAW ?

L'abonnement est une formule de location efficace de licence CorelDRAW Graphics Suite, et ce pour une période donnée (renouvelable, s'il y a lieu), moyennant paiement. En tant qu'abonné, l'authentification est demandée pour pouvoir utiliser votre produit et vous permet de bénéficier d'avantages, tels que l'accès au contenu en ligne. En d'autres termes, une fois votre abonnement expiré, vous ne pourrez plus utiliser le logiciel. Les mises à jour sont incluses avec l'abonnement et vous garantissent d'utiliser toujours la version la plus récente de CorelDRAW Graphics Suite.

Comment puis-je m'assurer que mon abonnement est toujours actif ou qu'il doit être renouvelé ?

Vous pouvez vous assurer que votre abonnement est toujours actif en consultant la section État du produit et abonnements de [votre compte](#). L'état de votre abonnement (y compris le nombre de jours restants) sera indiqué, si applicable.

Comment puis-je gérer mes abonnements ?

Vous devrez créer et valider un compte Corel.com pour vous abonner à CorelDRAW Graphics Suite ou authentifier le produit. Après avoir créé et validé votre compte, vous pourrez vous y connecter à tout moment sur Corel.com sur et gérer vos options d'abonnement.

Puis-je passer d'une version d'essai de 30 jours à un abonnement de 365 jours ?

Oui. Vous pouvez mettre à jour votre abonnement uniquement à partir de votre compte Corel.com et bénéficier des économies associées lorsque vous passez à un abonnement de 365 jours.

Que se passe-t-il si ma carte de crédit arrive à expiration ?

Si votre abonnement ou Programme de protection de mise à jour doit être renouvelé et si votre carte de crédit a expiré, un courriel sera envoyé à l'adresse associée à votre achat pour vous demander de mettre à jour vos informations de paiement.

S'abonner à CorelDRAW Graphics Suite 2018 ou en acheter la version complète, boîte ou téléchargée, y a-t-il des différences ?

Si vous vous abonnez à CorelDRAW Graphics Suite et que vous annulez le renouvellement automatique de votre abonnement ou qu'il arrive à expiration, votre version de la suite graphique se mettra en mode démo (comme une version d'essai qui arrive à expiration). Le maintien d'un abonnement actif vous garantira de toujours avoir accès à la version la plus récente de CorelDRAW Graphics Suite. Si vous achetez une version complète ou de mise à jour de la suite, vous devenez propriétaire de cette version du logiciel sans limite dans le temps.

Je ne dispose pas à tout moment d'une connexion Internet. Comment puis-je utiliser les fonctions du produit et accéder au contenu en ligne ?

Tant que vous avez authentifié votre produit en vous connectant à votre compte Corel.com, vous conservez l'accès à toutes les principales fonctionnalités du produit, même si vous êtes déconnecté ou hors ligne. Pour pouvoir accéder à certains des composants du logiciel inclus, des fonctionnalités et du contenu en ligne, vous devez être connecté et authentifié. Si vous souscrivez un abonnement à CorelDRAW Graphics Suite 2018, vous devez vous connecter au moins une fois tous les 30 jours pour renouveler l'authentification de votre abonnement.

Puis-je annuler mon Programme de protection de mise à jour ou abonnement ?

Si le renouvellement automatique est configuré pour votre compte, vous pouvez l'annuler pour votre Programme de protection de mise à jour ou abonnement. Vous ne pouvez pas annuler la durée actuelle de votre Programme de protection de mise à jour ou de votre abonnement.

Notez que si vous annulez votre Programme de protection de mise à jour, vous ne pourrez pas le réactiver. Il est uniquement disponible à l'achat lors de l'achat de votre logiciel ou dans les 30 jours suivant cet achat lorsque vous faites l'acquisition d'une version en téléchargement directement auprès de Corel.

Si j'ai annulé le renouvellement automatique de mon Programme de protection de mise à jour ou de mon abonnement, comment puis-je le réactiver ?

Si vous annulez le Programme de protection de mise à jour, vous ne serez plus en mesure de le réactiver. Si vous annulez un abonnement, vous pouvez le réactiver dans la section État du produit et abonnements de votre compte.

Je suis un utilisateur en entreprise. Puis-je utiliser le contenu en ligne et les fonctions ?

Les utilisateurs d'entreprise qui ont acheté des licences pour grands comptes (à partir de 5 postes) CorelDRAW Graphics Suite 2018 ou des licences par abonnement en volume CorelDRAW Graphics Suite peuvent accéder aux fonctionnalités et contenu en ligne et les utiliser tant que le produit est authentifié. Contactez votre responsable ou équipe informatique pour l'authentification et l'accès au contenu en ligne. Remarque : votre administrateur peut empêcher l'accès au contenu en ligne pendant le déploiement sur le réseau du logiciel. Le déploiement du logiciel est uniquement pris en charge avec le programme de Maintenance CorelSure. Le programme Maintenance CorelSure est inclus avec les licences pour grands comptes CorelDRAW Graphics Suite et les licences par abonnement en volume.



Corel Corporation
1600 Carling Ave.
Ottawa, ON
Canada K1Z 8R7

Corel UK Limited
400 Capability Green
Luton
Bedfordshire
LU1 3AE
Royaume-Uni